

Les taux de l'épargne réglementée

	Livret A / livret bleu	LDDS	LEP	CEL	PEL
Taux au 1 ^{er} février 2009	2.5 %	2.5 %	3 %	1.75 %	2.5 %
Taux au 1 ^{er} mai 2009	1.75 %	1.75 %	2.25 %	1.25 %	2.5 %
Taux au 1 ^{er} août 2009	1.25 %	1.25 %	1.75 %	0.75 %	2.5 %
Taux au 1 ^{er} août 2010	1.75 %	1.75 %	2.25 %	1.25 %	2.5 %
Taux au 01 février 2011	2 %	2 %	2.5 %	1.25 %	2.5 %
Taux au 1 ^{er} février 2013	1.75 %	1.75 %	2.25 %	1.25 %	2.5 %
Taux au 1 ^{er} août 2013	1.25 %	1.25 %	1.75 %	1 %	2.5 %
Taux au 1 ^{er} août 2015	0.75%	0.75%	1.25%	0.5%	1.5% ¹
Taux au 1 ^{er} février 2020	0.5%	0.5%	1%	0.25%	1% ²
Taux au 1 ^{er} février 2022	1%	1%	2.2%	0.75%	1%
Taux au 1 ^{er} février 2023	3%	3%	6%	2%	2%
Taux au 1 ^{er} février 2024	3%	3%	5%	2%	2.25%

Compléments : les conditions d'éligibilité au LEP en 2024

Le revenu fiscal de référence (de l'année 2022) ne doit pas dépasser 22 419 € pour la première part de quotient familial, revenu augmenté de 5 987 € pour chaque demi-part supplémentaire.

Exemple : un couple marié avec deux enfants (3 parts) ne devra pas dépasser un revenu fiscal de référence de 46 367 € (22 419 + 4 x 5 987 €).

La formule qui permet de déterminer le taux du LEP prévoit de retenir le taux le plus élevé entre

- Le taux du livret A augmenté de 0.5%
- Le taux moyen de l'inflation sur les 6 derniers mois.

¹ Passage au taux de 1% le 1^{er} février 2016

² Passage au taux de 1% le 1^{er} août 2016

RAPPEL SUR LES REGLES DE FIXATION DES TAUX DE L'EPARGNE REGLEMENTEE

Le taux du livret A retenu est le max entre :

- Un taux plancher de 0,5 %
- Moyenne entre la moyenne semestrielle de l'€STR + Moyenne semestrielle de l'inflation (mesurée par l'indice de prix à la consommation hors tabac en glissement sur 12 mois)

Le résultat de cette formule est ensuite arrondi au dixième de point supérieur. Il convient également de noter que l'augmentation du taux du livret A est limitée à 0.5% entre deux dates de révision.

NB : Le ministre de l'Économie s'est engagé à ne pas modifier le taux du livret A jusqu'au 1^{er} février 2025.